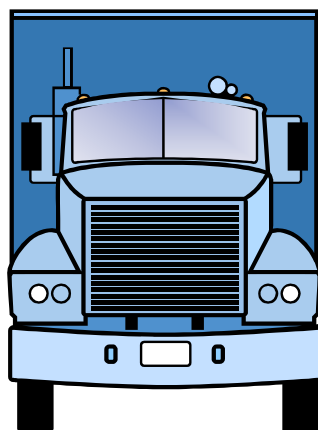




Capacité professionnelle au transport de marchandises par route pour gestionnaires de transport

Brochure d'information – PRINTEMPS 2026

INSTITUT DU TRANSPORT ROUTIER & LOGISTIQUE BELGIQUE, a.s.b.l.

Rue Archimède 5, 1000 Bruxelles – Tél.: 02/234.30.10 – Email: info@itlb.be

Introduction

Démarrer, poursuivre ou reprendre une entreprise de transport professionnel routier de marchandises, cela ne se fait pas comme ça.

Vous devez d'abord remplir certaines conditions essentielles. Cette brochure va vous aider à comprendre rapidement les étapes à suivre.

ITLB

L'Institut du Transport routier et Logistique Belgique (ITLB) est une association sans but lucratif, créée en 1966 à l'initiative commune des autorités et du secteur privé (fédérations professionnelles).

L'une de nos activités principales consiste à assister le gouvernement en organisant les formations et les examens de capacité professionnelle pour gestionnaires de transport dans le transport professionnel de marchandises par route.

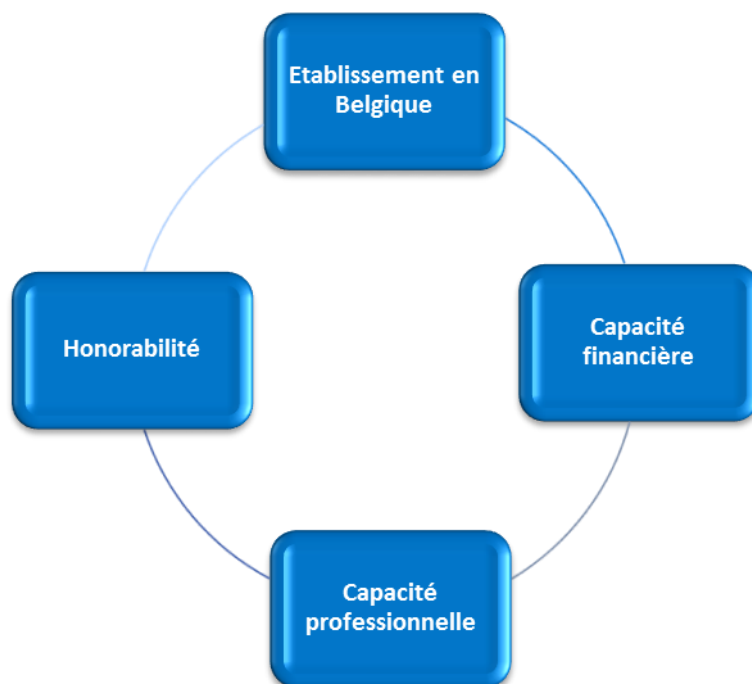
Table des matières

I.	Les quatre conditions essentielles.....	3
1.	Etablissement en Belgique	4
2.	Honorabilité	4
3.	Capacité financière.....	4
4.	Capacité professionnelle pour gestionnaires de transport.....	4
II.	Capacité professionnelle: formation	5
1.	E-learning	5
2.	Quels sont les frais et comment s'inscrire ?	5
3.	Matériel de cours	5
4.	Quelles matières?.....	6
5.	Dispenses	7
III.	Capacité professionnelle: examens	9
1.	Epreuves écrites et orales	9
2.	Quels sont les frais et comment s'inscrire?	9

Annexe 1: Mode d'emploi E-learning

I. Les quatre conditions essentielles

Pour pouvoir obtenir du Service public fédéral Mobilité et Transports la licence de transport nécessaire et la conserver, vous devez satisfaire à **quatre conditions essentielles**.



Quand la réglementation relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par la route ne s'applique-t-elle pas?

- **Tant en trafic national qu'en trafic international :**

- 1°) Le transport de marchandises effectué avec un véhicule à moteur ou une remorque dont la charge utile n'excède pas 500 kg ET le poids maximal autorisé (PMA) du véhicule ne dépasse pas 2,5 tonnes;
- 2°) aux transports de bagages effectués au moyen d'un véhicule automobile construit exclusivement pour le transport de personnes ou au moyen d'une remorque couplée à ce véhicule automobile;
- 3°) aux transports de véhicules endommagés ou en panne;
- 4°) aux transports postaux effectués dans le cadre d'une mission de service public;
- 5°) aux transports de médicaments, d'appareils et d'équipements médicaux ainsi que d'autres articles nécessaires en cas de secours d'urgence, notamment en cas de catastrophes.

- **Exclusivement en trafic national (donc, si les véhicules concernés ne franchissent pas la frontière belge) :**

- 6°) aux transports de choses effectués hors de la voie publique;
- 7°) aux transports de véhicules déplacés sur réquisition des agents qualifiés à cet effet;
- 8°) aux transports locaux effectués en vue de l'épandage sur la voie publique de matières destinées à protéger la circulation lorsque celle-ci est rendue dangereuse par des phénomènes météorologiques ou autres;
- 9°) aux transports de valeurs effectués au moyen de véhicules spécialement conçus à cet effet;
- 10°) aux transports funéraires.

1. Etablissement en Belgique

L'entreprise doit avoir un siège d'établissement effectif en Belgique.

2. Honorabilité

L'entreprise, les personnes chargées de l'administration journalière ainsi que le gestionnaire de transport ne peuvent avoir été interdits d'exercer une activité professionnelle ou d'avoir encouru des condamnations pénales graves ou d'avoir commis de graves violations de la législation sur le transport.

Cette condition est attestée par un extrait du casier judiciaire, complété par un extrait du registre électronique des entreprises de transport routier.

3. Capacité financière

L'entreprise de transport doit prouver la constitution d'un cautionnement solidaire dont le montant est de € 9.000 pour le premier véhicule automoteur (première copie de sa licence de transport) et de € 5.000 pour chaque véhicule automoteur supplémentaire (c'est-à-dire pour chaque copie supplémentaire de sa licence de transport) ; les copies de la licence de transport ne sont requises que pour les véhicules automoteurs. La capacité financière est prouvée par une attestation d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances. Jusqu'à nouvel ordre, un dépôt en espèces à la Caisse des Dépôts et Consignations est également accepté.

4. Capacité professionnelle pour gestionnaires de transport

Une personne physique au moins, dirigeant effectivement et en permanence l'activité de transport de l'entreprise, doit être titulaire d'un certificat de capacité professionnelle valable pour le transport national ou valable, à la fois, pour le transport national et international par route.

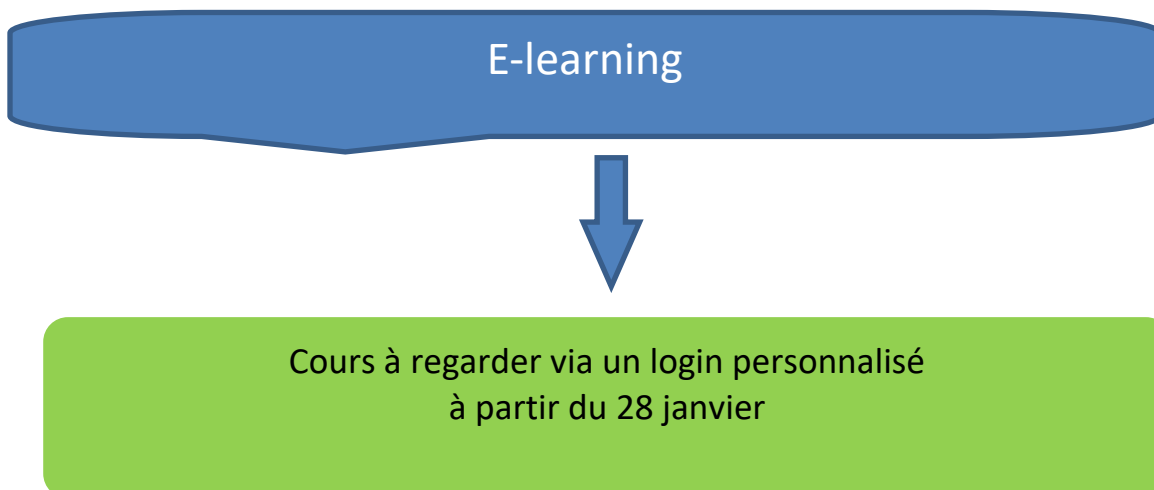
Jusqu'à présent, ce certificat est délivré par l'autorité régionale compétente, aux candidats qui ont réussi l'examen de capacité professionnelle. Les candidats qui échouent à leur première participation à l'examen de capacité professionnelle et qui n'ont pas suivi les cours auprès de l'ITLB, sont tenus de suivre ces cours auprès de l'ITLB avant de pouvoir réinscrire à l'examen.

L'ITLB est jusqu'à présent le seul institut de formation agréé pour l'organisation des cours. L'examen est organisé par la commission d'examen nommée par le Ministre de la Mobilité.

II. Capacité professionnelle: formation

1. E-learning

En préparation à la 1ère session d'examens de 2026, l'ITLB vous propose les cours via E-learning.



Les inscriptions seront clôturées le 27 janvier à midi. Les inscriptions introduites après cette date ne seront plus acceptées !

2. Quels sont les frais et comment s'inscrire ?

Le **prix de revient** de la formation 'capacité professionnelle au transport de marchandises par la route via E-learning est de **€ 930**.

Après l'enregistrement de votre inscription en ligne, nous vous enverrons une facture pour le paiement des droits d'inscription. Ce n'est qu'après le paiement de cette facture que vous serez autorisé à regarder les cours, via un identifiant personnel à partir du 28 janvier.

3. Matériel de cours

Toutes les matières sont largement et clairement expliquées dans des manuels, qui ne sont pas uniquement conçus comme des supports de cours préparatoires aux examens mais également comme une documentation pratique utilisable lors de la gestion quotidienne de votre entreprise.

Les manuels seront envoyés par Bpost à partir du 5 janvier 2026 et des frais d'expédition de 25€ vous seront facturés.

4. Quelles matières?

Tous les thèmes légalement requis et essentiels pour le démarrage et la gestion professionnels d'une entreprise de transport sont largement abordés dans ces manuels.

Vous obtiendrez un aperçu des formalités et procédures nécessaires en matière de droit de l'entreprise, droit social, droit fiscal, réglementation douanière, réglementation du travail et principes fondamentaux de la gestion générale.

Les caractéristiques techniques des camions, les procédures de chargement et de déchargement, l'entretien et le choix d'un moyen de transport adapté seront également abordés, ainsi que les nouveaux développements en logistique et transport intermodal.

La matière est adaptée aux participants ayant une formation de base ou une expérience correspondant au niveau de fin de l'enseignement obligatoire. Nous veillons ainsi à ce que chacun puisse suivre facilement le cours et en tirer le meilleur parti.

Programme complet

Matières	Total
Droit civil	
Droit de l'entreprise	
Droit social	
Droit fiscal	
Le contrat de transport	
Réglementation du travail	
Modalités de paiement et de financement	
Comptabilité et analyse financière	
Assurances	
Le calcul du prix de revient et la formation des prix	
Organisation et gestion	
Télématique	
Auxiliaires de transport	
Sécurité routière	
Choix et entretien des composants des véhicules	
Accès à la profession et son exercice	
Manutention de marchandises	
ABC de l'ADR	
Formalités douanières	
Masses et dimensions maximales	
Transport intermodal	
TTD (transport sous température dirigée)	
Transport d'animaux vivants	
Transport de déchets	
Logistique	

5. Dispenses

Les candidats souhaitant demander des dispenses à l'examen sont dispensés des cours correspondants. Les candidats doivent, pour ce faire, joindre au formulaire d'inscription un duplicata de leur diplôme.

La demande de dispense pour une partie de l'examen n'est possible que si vous disposez d'un ou de plusieurs des diplômes suivants:

- 1 *bachelier / master en droit*
- 2 *bachelier / master en sciences économiques, sciences économiques appliquées, sciences commerciales ou ingénieur commercial*
- 3 *master en économie, en droit et en gestion*
- 4 *bachelier en management (option comptabilité et fiscalité)*
- 5 *bachelier en gestion (option droit appliqué)*
- 6 *master en comptabilité et révisorat*
- 7 *gradué en comptabilité*
- 8 *gradué en sciences fiscales*
- 9 *6^{ième} année certificat de qualification conducteur de poids lourds / conducteur transport exceptionnel*
- 10 *Enseignement technique de qualification - 7^{ième} année qualifiante transport international et transport de marchandises*

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger et vous souhaitez bénéficier de l'une des dispenses susmentionnées? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser soit au Service des équivalences de l'enseignement secondaire, soit à la Direction de la reconnaissance des diplômes étrangers de l'enseignement supérieur pour la reconnaissance de votre diplôme (Fédération Wallonie-Bruxelles) ou Naric-Vlaanderen. Afin d'être certain de pouvoir être effectivement dispensé, nous vous recommandons de demander une **reconnaissance spécifique**.

Le tableau en page suivante vous donne un aperçu des matières que vous devrez étudier pour les examens, en tenant compte des dispenses possibles que vous pouvez demander si vous disposez des diplômes adéquats. Les chiffres situés dans les colonnes 1 à 10 correspondent à la liste reprenant les diplômes ci-dessus. Les matières colorées en vert indiquent les dispenses accordées par diplôme.

III. Capacité professionnelle: examens

1. Epreuves écrites et orales

L'examen comporte deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale.

- **Première session d'examen de 2026:**

- ☞ Les épreuves écrites se dérouleront en principe dans le week-end du 21 et 22 mars ou dans le week-end du 28 et 29 mars 2026 (à confirmer) ;
- ☞ L'épreuve orale se déroulera en principe le samedi 13 juin et le dimanche 14 juin 2026.

2. Quels sont les frais et comment s'inscrire?

Avant la date limite d'inscription à la première session d'examen, chaque participant reçoit le règlement de l'examen et un formulaire d'inscription à l'examen. L'inscription à l'examen n'est en principe possible que jusqu'à 3 semaines avant l'examen.

Dès réception du formulaire d'inscription dûment rempli par vos soins, nous vous ferons parvenir une facture pour le paiement du droit d'inscription, d'un montant de **€ 459** (prix sous réserve de modification. Les prix sont sujets à une indexation en application de l'A.M. du 23 mai 2014).

Ce n'est seulement qu'après le paiement de la facture que vous serez valablement inscrit à l'examen et que vous recevrez une invitation à participer à l'examen.



Capacité professionnelle au
transport par route des marchandises
pour gestionnaires de transport
ANNEXE 1: MANUEL E-LEARNING

ÉDITION 1/2026

INSTITUT TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE BELGIQUE, a.s.b.l.

Rue Archimède 5 - 1000 Bruxelles - Tél. : 02/234.30.10 – Email : info@itlb.be

1. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Clause de sauvegarde

Le présent document décrit les droits, les obligations et les conditions d'utilisation associés à l'utilisation des cours en ligne de l'ITLB. Vous lirez ici de plus amples informations sur la manière dont l'ITLB traite vos données personnelles, sur les attentes de l'ITLB vis-à-vis des utilisateurs de ces cours en ligne et sur les attentes de ces utilisateurs vis-à-vis de l'ITLB. Si vous avez une question ou une remarque à propos de la présente clause de non-responsabilité, contactez l'ITLB par email cpc@itlb.be.

1 Définition

La dénomination « ITLB » dans la présente clause de non-responsabilité désigne toutes les personnes morales faisant partie de l'ITLB, asbl.

Le terme utilisateur désigne toute personne, quelle que soit sa fonction, qui utilise les sites web et / ou les applications en ligne, sécurisé(e)s ou non, géré(e)s par l'ITLB.

2 Droit de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle des logos sur le site web, les droits d'auteur sur les textes, les droits d'auteur sur les programmes informatiques supportés et les applications (liste non exhaustive) sont la propriété de l'ITLB.

L'utilisation illégale, la copie, la modification ou l'utilisation non autorisée d'un élément du site web, quels que soient le type d'utilisation et la forme de cette utilisation, sans l'autorisation expresse de l'ITLB est strictement interdite, à l'exception de l'utilisation à des fins purement informatives pour une utilisation privée.

3 Accès aux cours en ligne

Les applications sécurisées de l'ITLB sont uniquement accessibles grâce à une procédure d'identification unique. L'utilisateur doit veiller à ce que cette procédure d'identification reste strictement personnelle et que les données d'identification restent également confidentielles et ne tombent pas dans les mains de tiers.

4 Utilisation des cours en ligne

L'utilisateur peut, conformément aux accords, utiliser les cours en ligne proposés. Le droit d'utilisation des cours en ligne est exclusif.

L'utilisateur utilisera les cours en ligne conformément avec le plus grand soin et les plus grandes précautions.

L'utilisateur accepte toutes les mises à jour effectuées par l'ITLB.

Lorsque l'utilisateur téléchargera lui-même des documents sur une application en ligne, alors l'utilisateur donnera les droits de reproduction de chaque document téléchargé à l'ITLB. Ces droits de reproduction seront utilisés uniquement au sein de l'ITLB à des fins privées.

5 Confidentialité

L'utilisateur s'engage à préserver la confidentialité des informations contenues dans les cours en ligne de l'ITLB, et à ne les commercialiser et / ou les transférer à des tiers sous aucun prétexte sans l'autorisation expresse de l'ITLB.

L'utilisateur s'engage également à garantir le caractère confidentiel des données.

6 Responsabilité

Tous les services que l'ITLB met à disposition via ses sites web et applications en ligne, sécurisés ou non, forment une obligation de moyens.

Étant donné l'évolution rapide des informations, l'ITLB n'est pas responsable en cas de données et de documents erronés, incomplets ou sujets à interprétation, et il ne peut pas non plus être tenu responsable de tout éventuel dommage causé par l'utilisation des informations présentes sur le site web. Néanmoins, l'ITLB met tout en œuvre pour adapter le mieux possible et le plus rapidement possible les informations qu'il met à disposition. Si certaines informations sont incorrectes, veuillez avertir l'ITLB dans les plus brefs délais. Dans ce cas, l'ITLB mettra tout en œuvre pour rectifier le plus rapidement possible ces informations.

L'ITLB n'est pas responsable des informations mises à disposition sur les sites externes auxquels l'ITLB fait référence sur son site (hyperlien).

L'ITLB ne peut pas être tenu responsable du fonctionnement non optimal des services proposés causé par le mauvais fonctionnement ou la panne du matériel de l'utilisateur. L'ITLB ne peut pas non plus être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'utilisation des services proposés en ligne, sauf si sa négligence grave peut être prouvée.

L'indisponibilité des applications et / ou la réception tardive ou incorrecte des données ne peut pas être imputée à l'ITLB.

L'ITLB est uniquement responsable pour les dommages directs prouvés et causés par une faute grave. La compensation pour ces dommages prouvés est limitée à un montant équivalent aux compensations en contrepartie des prestations réalisées par l'ITLB au cours de l'année précédente. Dans la mesure où l'utilisateur souhaite exercer son droit aux dommages et intérêts, il doit le signaler par courrier recommandé à l'ITLB dans un délai de trente jours après l'apparition des dommages.

7 Clause attributive de juridiction

Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour tous les litiges relatifs aux dispositions de la présente clause de non-responsabilité.

L'ITLB peut à tout moment modifier unilatéralement les dispositions de la présente clause de non-responsabilité.

Pour préparer la 1^{ère} session d'examen de 2026, l'ITLB asbl propose en ligne, et non plus de la manière classique, des cours visant à la formation pour l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport par route international de marchandises.

Après réception du formulaire d'inscription, nous vous envoyons une facture pour le paiement des droits d'inscription. Après paiement de cette facture, vous serez autorisé(e) à consulter les cours sur une plateforme spécifique via un identifiant et un mot de passe personnels.

Tous les manuels seront envoyés, et seront largement utilisés pendant les cours en ligne, tout comme ils le seraient pendant les cours en présentiel.

Les cours en ligne seront mis à disposition de la manière suivante :

- Du 28 janvier au 22 mars 2026 inclus pour les matières de l'examen écrit, c'est-à-dire les matières suivantes :

Droit social
Réglementation du travail
Modalités de paiement et de financement
Comptabilité et analyse financière
Le calcul du prix de revient et la formation des prix

- Du 28 janvier au 21 juin 2026 inclus pour les matières de l'examen oral, c'est-à-dire les matières suivantes :

Droit civil
Droit de l'entreprise
Droit fiscal
Le contrat de transport
Assurances
Organisation et gestion
Télématique
Auxiliaires de transport
Sécurité routière et principales réglementations de la circulation à l' de la circulation à l'étranger
Choix et entretien des composants des véhicules
Accès à la profession et son exercice
Munutention des marchandises
ABC de l'ADR
Formalités douanières
Masses et dimensions maximales
Transport intermodal
TTP (transport sous température dirigée)
Transport d'animaux vivants
Transport de déchets
Logistique

Pendant les périodes susmentionnées, les cours en ligne seront disponibles partout et tout le temps. Vous avez seulement besoin d'un ordinateur ou d'une tablette et d'une connexion à Internet. Le grand avantage de ces cours en ligne, c'est que vous pouvez les consulter à tout moment, peu importe l'endroit où vous vous trouvez.

En tant qu'élève, vous avez accès aux cours 24/7 pendant les périodes susmentionnées, ce qui vous permet de déterminer vous-même quand et où vous souhaitez suivre un cours.

L'autre avantage des cours en ligne, c'est que vous pouvez les suivre au moment qui vous convient. Vous êtes libre de déterminer votre propre rythme. Si vous ne comprenez pas quelque chose, vous pouvez même revenir en arrière pour revoir l'ensemble. Les cours sont enregistrés par manuel, le professeur peut donc vous donner des explications supplémentaires par le son et l'image sur la matière et les exercices indiqués au tableau, pour que vous puissiez vous préparer correctement aux examens.

De plus, la plateforme permet de poser des questions sur les enregistrements déjà regardés, pendant les périodes susmentionnées. Les professeurs répondront le plus rapidement possible à ces questions et fourniront éventuellement des explications supplémentaires. Pour les matières susmentionnées de l'examen écrit, les questions peuvent être posées jusqu'au 18 mars 2026. Pour les matières susmentionnées de l'examen oral, les questions peuvent être posées jusqu'au 10 juin 2026.

En vue de la participation aux examens (première participation ou non), l'ITLB enregistrera les moments et la durée de consultation des cours en ligne.

Quelques informations :

- Les mots de passe sont toujours individuels et ne sont PAS transférables.
- Les droits d'auteur sur le matériel d'étude fourni par l'ITLB à l'élève reviennent à l'ITLB. Aucun élément de ce matériel ne peut être reproduit, enregistré sur des supports automatisés ou rendu public de quelque manière que ce soit, ni mis à la disposition de tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'ITLB.
- L'ITLB met tout en œuvre pour que les informations mises à disposition soient complètes, correctes, précises et mises à jour. Si les informations fournies contiennent des erreurs ou si certaines informations du site web sont indisponibles, l'ITLB mettra tout en œuvre pour résoudre le problème dans les plus brefs délais.
- Lorsque les cours en ligne seront mis à disposition, vous recevrez également un manuel vous expliquant concrètement comment consulter les cours et comment poser des questions.